

FICHE REFLEXE

ACCÈS TEMPORAIRE



OU COMMENT AGIR EXCEPTIONNELLEMENT SUR UN DOSSIER PATIENT
AUQUEL VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS EN TEMPS ORDINAIRE

Mobile

1

Depuis l'onglet Dossiers

Cliquez sur situé en bas de l'écran

pour rechercher le patient

2

Si il existe, mais que le professionnel n'est pas présent dans son cercle de soins, un bouton rouge "**accès temporaire**" est accessible.



En cliquant sur le bouton "**Accès temporaire**", un message de confirmation de demande d'accès s'affiche.
Pour confirmer la demande d'accès, cliquez à nouveau.



L'accès à un dossier patient sur lequel le professionnel n'est pas préalablement habilité va créer automatiquement un **accès en mode temporaire** et **alerter les utilisateurs habilités** sur le dossier.

3

Une fois la demande d'accès temporaire confirmée:

- Santélien **renvoie vers le dossier patient** concerné
- Une notification est transmise aux utilisateurs habilités sur le dossier concerné



L'accès au dossier est accordé pour **une durée de 2 heures**, passé ce délai, il faudra faire une demande classique d'accès au dossier via l'intégration au cercle de soins.